



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

**Droit à la vie privée et droit d'accès à l'information à l'ère de la technologie :
L'état du droit canadien en 2010 et à l'avenir
Les 19 et 20 septembre 2010
Hôtel Sheraton Ottawa
150, rue Albert, Ottawa (Ontario)**

Dimanche 19 septembre 2010

18h00 – 21h00
Penthouse A/B
17^e étage

Réception et dîner avec les conférenciers principaux

Alasdair Roberts, professeur Jerome L. Rappaport de droit et de politique publique, *Suffolk University Law School*, Boston

Paul Szabo, député, Mississauga-Sud; président du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Lundi 20 septembre 2010

7h15 – 7h45
Foyer, 2^e étage

Inscription

7h45 – 8h45
Salle Rideau
2^e étage

Discussion avec la Division du commerce électronique d'Industrie Canada – Loi modifiant la LPRPDE et le projet de Loi anti-pourriel »

Conférenciers :

Bruce Wallace, directeur de la Politique sur le commerce électronique, Division du commerce électronique, Industrie Canada

Andy Kaplan-Myrth, analyste politique, Division du commerce électronique, Industrie Canada

8h45

Mot de bienvenue et introduction

David Fraser, McInnes Cooper, Halifax, président de la Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information de l'ABC

Steve Seiferling, McKercher s.r.l., Saskatoon, coprésident de la Conférence

Mandy Woodland, Cox & Palmer, St. John's, coprésidente de la Conférence

9h00 – 10h30
Salle Rideau
2^e étage

Séance plénière : Étude rétrospective de l'année

Cette première séance plénière vous donnera l'occasion unique d'entendre discuter les commissaires à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information, du palier fédéral et de trois provinces, des enjeux et nouveaux rebondissements sur lesquels ils se sont penchés au cours de la dernière année et demie. Cette séance donnera le coup d'envoi de la journée, durant laquelle un bon nombre de questions feront l'objet de débats dans le cadre de groupes de travail et de discussions informelles. En analysant les faits saillants de l'année, les conférenciers vous donneront un aperçu de ces questions et de la façon dont elles évolueront à l'avenir.

- Animateur :** **Gary Dickson**, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan
- Conférenciers :** **Jennifer Stoddart**, commissaire à la protection de la vie privée du Canada
Suzanne Legault, commissaire à l'information du Canada
Elizabeth Denham, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour la Colombie-Britannique
Jacques Saint-Laurent, président de la Commission d'accès à l'information du Québec

10h30 – 10h45
Foyer, 2^e étage

Pause

10h45 – 12h15
Salle Rideau
2^e étage

Maintenir le cap dans des eaux troubles : Comment affronter les atteintes à la vie privée

Les organismes et les parties visés ont intérêt à prendre en main les atteintes à la vie privée rapidement et efficacement. Toutefois, malgré le fait que l'obligation de protéger les renseignements personnels fait partie des objectifs fondamentaux des lois en matière de respect de la vie privée, jusqu'à présent, celles-ci comprennent seulement quelques dispositions portant sur la notification en cas d'atteinte à la protection des renseignements personnels. Les différents commissariats à la protection de la vie privée ont tenté de combler cette lacune en adoptant, entre autres, des lignes directrices générales. Cependant, pour chacun des organismes qui cherchent à maintenir le cap dans des eaux troubles alors qu'il affronte une atteinte à la vie privée, le contexte et les préoccupations qu'il faut gérer diffèrent, d'une étape à l'autre de leur réponse. Au cours de cette séance unique, nous examinons, de façon détaillée, les grandes questions que les organismes qui répondent à une atteinte à la protection des renseignements personnels doivent analyser, à partir de l'étape de l'identification de l'atteinte, en passant par l'évaluation et la limitation du risque, la notification et la diffusion possible, jusqu'à la mise en œuvre des mesures correctives. Vous aurez l'occasion d'entendre le point de vue des conseillers juridiques et agents de protection de la vie privée de différents organismes et du commissariat à la protection de la vie privée du Canada, dans chaque cas.

- Animateur :** **John Beardwood**, associé, vice-président du groupe de pratique Protection de l'information et de la vie privée et coprésident du groupe de pratique Technologie et propriété intellectuelle, Fasken Martineau s.r.l.
- Conférenciers :** **Patricia Kosseim**, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Janice Campbell, gestionnaire du risque/agente de protection de la vie privée, Service de gestion de la qualité et du risque, *Hospital for Sick Children*, Toronto
Jill Clayton, commissaire adjointe à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta (secteur privé), Calgary
Suzanne Morin, chef adjointe du service juridique, Droit et politique réglementaire et ombudsman de la vie privée, Bell Canada, Ottawa

12h15 – 14h00
Foyer, 2^e étage

Déjeuner avec le conférencier principal
Mike Hintz, codirecteur du contentieux, *Microsoft*

Sommes-nous toujours dans les nuages? Protection de la vie privée et infonuagique

L'« infonuagique » c'est bien plus qu'une expression à la mode. Ce modèle informatique représente le présent environnement technologique, en constante évolution, notamment la façon de recueillir, de stocker et d'utiliser des données personnelles importantes. Notre conférencier principal nous donnera un aperçu des questions de protection de la vie privée et d'accès à l'information que soulève la manipulation des données par les fournisseurs de services infonuagiques; l'accès par les organismes d'application de la loi aux données relevant de ces services; les répercussions, à l'échelle mondiale, et les conflits de compétence; ainsi que les modèles d'entreprises et les approches qui optimisent les choix de l'utilisateur et le contrôle qu'il a des données.

14h00 – 15h15
Salle Rideau
2^e étage

Séances simultanées

Séance I : Étapes d'une demande de communication de renseignements

Les régimes législatifs en matière d'accès à l'information présentement en vigueur sont fondés sur deux principes de base. Le premier principe est que toute personne a un droit d'accès aux dossiers relevant d'institutions publiques, tandis que le second est que l'auteur d'une demande a le droit de porter plainte, à la suite d'une décision, auprès d'un organisme de surveillance indépendant chargé d'étudier et de régler de telles plaintes. Ceux qui critiquent le système sont d'avis qu'il ne fonctionne plus ou presque plus. À titre d'arguments pour les causes de cet effondrement, ces derniers invoquent des documents considérablement expurgés, des retards excessifs avant de répondre aux demandes, et surtout, l'empiètement politique et bureaucratique possible. Ils font également mention de l'inefficacité des mécanismes de surveillance. La présente séance fait le tour du processus de demande de communication de renseignements, à partir du début, en passant par les étapes du traitement de la demande, jusqu'à la procédure de règlement des plaintes. Les conférenciers, soit des auteurs de demandes, des professionnels exerçant dans le domaine et des membres d'organismes de surveillance offriront leur analyse quant à l'état du système et leurs suggestions pour le rétablir.

Animatrice : **Dulcie McCallum**, agente d'examen de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Nouvelle-Écosse

Conférenciers : **Alasdair Roberts**, professeur Jerome L. Rappaport de droit et de politique publique, *Suffolk University Law School*, Boston
Francine Farley, coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, ministère de la Justice, Ottawa
Priscilla Platt, avocate, Heenan Blaikie, Toronto
Ross Hodgins, commissariat à l'information du Canada, Ottawa
Marylin Mun, commissaire adjointe à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta (accès à l'information), Edmonton

Salle O'Connor
RC

Séance II : Les enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels au premier stade de la mise sur pied de dossiers de santé électroniques

La plupart, voire l'ensemble des provinces, sont à des étapes plus ou moins avancées pour ce qui est de la mise en place d'un répertoire de dossiers de santé électroniques (DSE). La présente séance mettra l'accent sur les difficultés particulières relatives à la protection de la vie privée auxquelles se butte le système de DSE, qui en est qu'à ces débuts. Chacun des membres du panel s'adressera aux problèmes concrets que posent ces embûches, notamment la responsabilisation, les données relevant des patients, les approches visant l'utilisation et la divulgation secondaires des données, ainsi que les façons de garantir la sécurité dans le cadre d'un système d'accès à base de rôles. Les conférenciers partageront leurs opinions divergentes sur ces questions. Une table ronde avec les participants de la conférence favorisera davantage le partage de différentes perspectives.

Animateur : **Gary Dickson**, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan

Conférenciers : **Leroy Brower**, Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta

Debra Grant, Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Mary Jane Dykeman, agente de protection de la vie privée, *Mount Sinai Hospital*; associée, Dykeman, Dewhirst, O'Brien, Toronto

15h15 – 15h30
Foyer, 2^e étage

Pause

15h45 – 17h00
Salle Rideau
2^e étage

Séances simultanées

Séance I : La communication de renseignements : Passer de la divulgation sur demande au gouvernement transparent

Les lois en matière d'accès à l'information présentement en vigueur sont formulées de façon « réactive », c'est-à-dire que la communication de renseignements se fait seulement sur demande. Nous découvrons, quotidiennement, de nouvelles façons de transformer la divulgation sur demande en divulgation proactive. Cette dernière forme de divulgation se rapporte à un milieu dans lequel l'information est continuellement diffusée tout simplement parce qu'il est possible de le faire, grâce à la technologie. La divulgation proactive est une composante essentielle d'un gouvernement qui privilégie la transparence. La notion du gouvernement transparent est fondée sur un système qui diffuse de l'information ouvertement et qui permet aux individus de se servir des données, à maintes reprises, dans l'intérêt privé et public. Quels sont les rôles des divers acteurs dans ce milieu? Quels sont les défis que pose le passage d'un système de divulgation sur demande à un gouvernement transparent pour les porte-parole, les gestionnaires d'information et les organismes de surveillance?

Animatrice : **Allison Knight**, Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Conférenciers : **Andrea Neill**, commissaire adjointe au Commissariat à l'information du Canada

Brian Beamish, commissaire adjoint au Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Eric Sauve, vice-président, Tomoye

Guy Michaud, Service de technologie de l'information, ville
Ottawa

*Salle O'Connor
RC*

Séance II : Respect de la vie privée sur Internet – Questions liées au réseautage personnel, à la publicité comportementale et autres défis

Existe-t-il une attente ou une règle assurant la protection des renseignements personnels à l'Internet? De nombreux commentateurs et certains tribunaux ont laissé sous-entendre que non. La Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, avec l'appui d'organismes chargés de la réglementation en matière de vie privée dans d'autres pays, a affirmé que les renseignements privés qui se trouvent en ligne doivent être protégés et étaye ce point de vue à l'aide de la décision de principe mettant en cause les paramètres et les pratiques de *Facebook* relativement à la confidentialité. Toutefois, nombreux sont ceux qui s'opposent à la protection des renseignements personnels et au contrôle de ces renseignements par l'utilisateur. Cette séance sur un thème d'actualité, abordera la question à savoir si le respect de la vie privée existe en ligne, par le biais d'une discussion axée sur les questions non résolues de l'heure, notamment le recueil de renseignements sur les utilisateurs de réseaux sociaux par de tierces parties, telles les concepteurs de logiciels, la divulgation de données personnelles contenues dans les courriels par les moteurs de recherche, la publicité comportementale et la divulgation obligatoire d'information à des organismes chargés de l'application de la loi.

Animateur : **David Young**, associé et coprésident, groupe de pratique en matière de respect de la vie privée, Lang Michener s.r.l.

Conférenciers : **Dan Caron**, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Valerie Steeves, professeure, Université d'Ottawa

Jacob Glick, conseiller en matière de politiques, Google Canada

*17h00 – 17h30
Salle Rideau
2^e étage*

Plénière de clôture/Récapitulation : De nouveaux horizons dans le cadre du droit à la vie privée et du droit d'accès à l'information?

Cette plénière de clôture fera le point sur les idées qui auront été exprimées en réponse aux défis posés par ce domaine du droit au cours des séances. Un des objectifs vise l'identification d'approches en matière de réglementation et de politiques futures, qui sont dans l'intérêt des parties prenantes des secteurs public et privé.

Conférencier : **David Fraser**, McInnes Cooper, Halifax (N.-É.); président, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information de l'ABC

*17h30
Salle Rideau
2^e étage*

Mot de la fin **Steve Seiferling**, McKercher s.r.l., Saskatoon, coprésident de la Conférence
Mandy Woodland, Cox & Palmer, St. John's, coprésidente de la Conférence